



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité et Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Vannes, le 13 octobre 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement

Consultation du public du 24 octobre au 7 novembre 2022 inclus

Pose de cages destinées à la protection des nids du gravelot à collier interrompu dans le département du Morbihan

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre de la pose de cages destinées à la protection des nids du gravelot à collier interrompu, l'association Bretagne Vivante, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour la perturbation intentionnelle du gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*).

Le protocole consiste à installer des cages d'environ 0,6m² composées de grillage soudé de maille 10cm x 5cm permettant l'entrée sortie des gravelots à collier interrompu tout en limitant l'accès aux principaux prédateurs et aux chiens. Le protocole prévoit l'enlèvement des cages dès lors que la période 27 de couvaison sera terminée.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation à la protection stricte des espèces, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessibles au public pendant une durée de quinze jours du **24 octobre au 7 novembre 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, biodiversité et risques



Jean-François Chauvet